



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

Martigny-Croix, le 25 mars 2016

**Mise à l'enquête publique
pour autorisation de bâtir**

L'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- M. Yan Balduchelli, Rte de la Combe 41, 1921 Martigny-Croix pour la modification de l'aménagement extérieur sur la parcelle 2248 du plan 16 au lieu-dit Le Gitieux aux Rappes, coord. 569526/103'334, propriété du requérant et de son épouse Mme Cristel Balduchelli, dossier déposé le 13.01.2016.
- Mme Raymonde Bertholet, Rte de Saxon 6, 1913 Saillon pour la réfection à l'identique de la toiture sur la parcelle 7529 du plan 30 à Plan-Cerisier, coord. 570123/104'195, propriété de la requérante, dossier déposé le 26.02.2016.
- M. Philippe Besombes, Rte du Cergneux 9, 1921 Martigny-Croix par M. Tanguy Lovey, Les Rapperins 6, 1928 Ravoire pour la construction d'un atelier en annexe sur la parcelle 2971 du plan 20 au Cergneux, coord. 568798/102'892, propriété du requérant, dossier déposé le 03.03.2016.
- M. et Mme Yves et Régine Bochatay, Rte de Planajeur 3, 1923 Les Marécottes pour la réfection à l'identique de la toiture sur la parcelle 7521 du plan 30 à Plan-Cerisier, coord. 570089/104'207, propriété des requérants, dossier déposé le 26.02.2016.
- Garage du Mont Blanc Moulin SA, Rte du Grand-St-Bernard 24, 1921 Martigny-Croix pour la démolition d'un garage et la pose de deux garages préfabriqués sur la parcelle 7599 du plan 30 au lieu-dit La Croix à Martigny-Croix, coord. 570241/104'072, propriété de la Paroisse catholique-romaine de Martigny, dossier déposé le 03.03.2016.
- M. Jacky Hugli, La Crette 29, 1921 Martigny-Croix pour la réfection de la toiture, la pose de deux velux et la suppression de deux cheminées sur les parcelles 7260 et 7264 du plan 29 au lieu-dit Le Perrey à Plan-Cerisier, coord. 569090/104'038, propriété de Mme Alison Dom et Mme Leslie Fries, dossier déposé le 04.03.2016.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des plans au bureau technique communal pendant les heures d'ouverture. Les observations et oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale